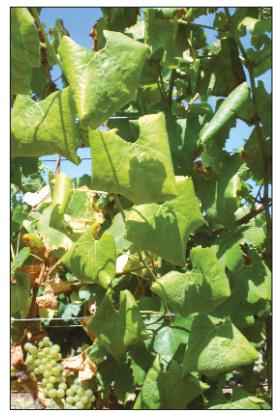


Les résultats des prospections

La COVAG (Confédération viticole « Armagnac - Gascogne ») au sein de laquelle siège l'ensemble des représentants professionnels de la viticulture gersoise, a voté à l'unanimité un renforcement de la mise en oeuvre des prospections. Chaque viticulteur participera financièrement à cet effort de prospection. L'objectif est de prospector le vignoble dans son intégralité sur une période de 4 ans de manière exhaustive et rigoureuse.



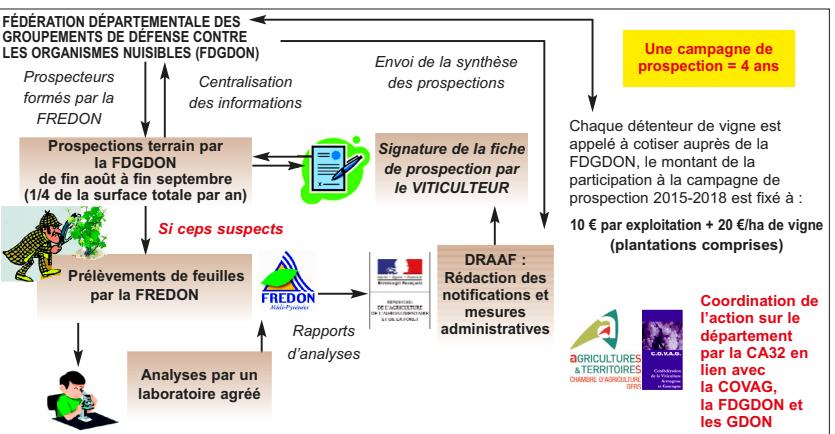
Mieux prospecter dans l'intérêt de chacun

Actuellement il n'existe aucun traitement pour lutter contre le phytoplasme responsable de la flavescence dorée. Cependant des mesures simples permettent de contenir la maladie voir de l'éradiquer lorsqu'elles sont suivies de manière rigoureuse et dans la durée.

Quelles sont-elles ? La première étape consiste à surveiller le vignoble afin d'identifier la présence ou non de la maladie. Les prospections se doivent d'être réalisées avec sérieux car c'est à ce moment là, à la fin de l'été, lorsque les céps vont exprimer les symptômes (enroulement et coloration du feuillage, non aoutement et dessèchement des grappes) que l'on va pouvoir identifier les foyers et appliquer les mesures de prophylaxie (arrachage des souches contaminées) pour supprimer l'inoculum.

- Identifier les foyers et mettre en place les mesures de prophylaxie
 - Aménager le nombre de traitements obligatoire
 - Gérer les foyers et protéger les vignes voisines
 - Préserver la pérennité du vignoble
- ELLES SONT OBLIGATOIRES**

Les prospections permettent de :



Une nouvelle organisation en 2015

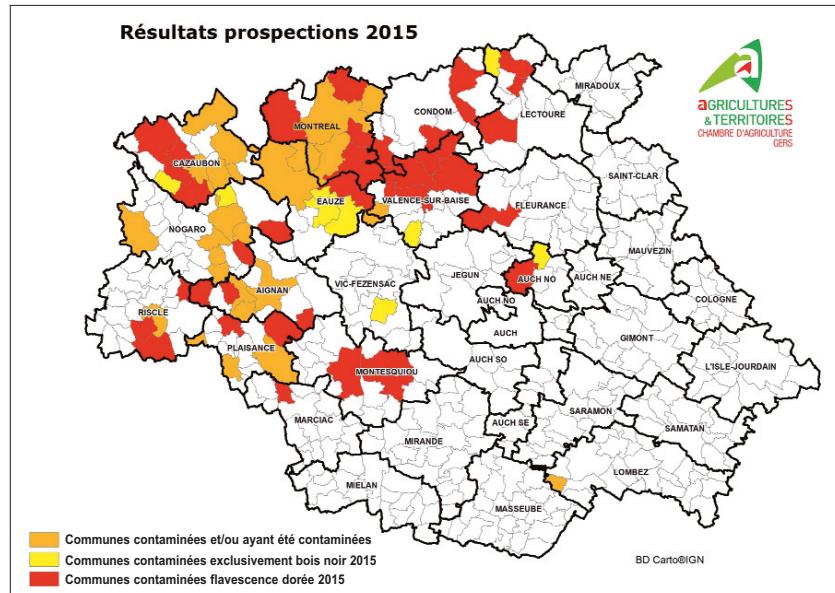
Depuis 2015, à la demande des organisations viticoles départementales, la surveillance du vignoble est réalisée par des équipes de prospecteurs de la FDGDN formés à la reconnaissance des symptômes de la flavescence dorée.

Cette prospection est annuelle en référence aux prescriptions réglementaires. Une campagne de prospection dure quatre années afin de pouvoir prospector l'intégralité du vignoble (entre 4 000 et 5 000 ha par an).

La cotisation qui va être appelée auprès de chaque viticulteur vise à couvrir les coûts de cette prospection. Le premier appel concerne les campagnes 2015 et 2016.

L'ensemble de ce dispositif est coordonné à l'échelle départementale par la Chambre d'Agriculture en lien avec la COVAG, la FDGDN et les GDON.

Etat de la Progression de la maladie



Liste des communes identifiées comme contaminées ou ayant été contaminées depuis 2012 :
Ayzieu, Beaumarchés, Bouzon-Gellenave, Bretagne d'Armagnac, Campagne d'Armagnac, Cannet, Cazaubon, Caze-neuve, Cravencères, Eauze, Ju Belloc, Julian, Lagraulet, Larroque sur L'osse, Laujuzan, Le Houga, Lias d'Armagnac, Montréal, Mourède, Nogaro, Pouydraguin, Saint Mont, Sainte Christie d'Armagnac, Sion, Sorbets, Urgosse.

Liste des communes identifiées nouvellement identifiées en 2015 :
Aignan, Argentinte, Bassous, Beaucaire, Béreaut, Castelnau d'Auzan, Castelnau sur Auvignan, Cézan, Coulomé Mondébat, Courrensan, Espas, Fourcès, Fusterouau, Gazaupouy, Gondrin, Juillac, Lagardère, Lauréat, Loudébat, Maignau-Tauzia, Mansencôme, Marsolan, Mauichères, Montesquiou, Mouchan, Panjas, Réjaumont, Roquelaure, Saint Martin de Goyne, Saint Mézard, Saint Orens Pouy Petit, Saint Pierre d'Aubézies, Saint Puy, Sarragachies, Tasque, Valence sur Baise.

Uniquement Bois Noir : Bazian, Bourrouillan, Lannepax, Maupas, Pouy Roquelaure, Ramouzens, Saint Paul sur Baïse, Sainte Christie.

sur la flavescence dorée



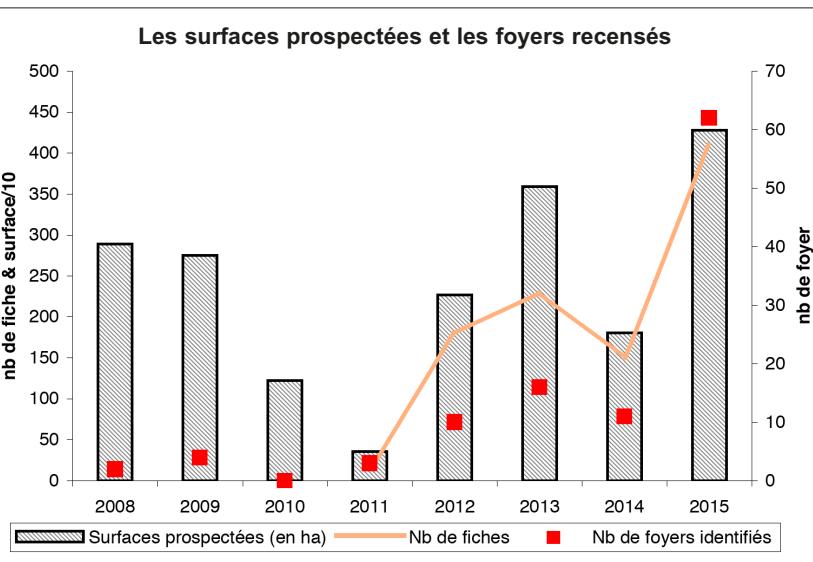
Les résultats des prospections et progression

Les moyens mis en oeuvre pour la réalisation des prospections ont évolué ces dernières années, les résultats ont été variables mais le constat lui reste inchangé : la maladie est bien présente sur notre vignoble, la vigilance est de mise !

En 2015, 4 281 ha ont été prospectés sur 180 communes et plus de 7 000 céps de vigne atteints de jaunisse (flavescence dorée et bois noir) identifiés !

Bilan 2015

180 communes prospectées,
410 exploitations prospectées
4 281 ha prospectés soit 23% de la surface en vigne en production
38 nouvelles communes contaminées
54 communes contaminées flavescence dorée
8 communes contaminées exclusivement bois noir



Les céps identifiés ont été marqués par de la rubalise, les exploitations prospectées ont chacune reçue une fiche reprenant les parcelles prospectées et les résultats qui s'y rattachent, pour signature.

Les résultats ont ensuite été transmis à la DRAAF et à la FDGDN. Cette dernière a réalisé les prélèvements pour analyses sur les secteurs jusqu'alors inconnus.

Les rapports d'analyses ainsi que les résultats de la prospection ont servi de base à la DRAAF pour envoyer aux personnes concernées une notification d'arrachage (en l'absence de cep suspect, vous ne recevez pas de courrier).

Au total, 130 notifications ont été envoyées.

30 % des exploitations prospectées sont concernées par la flavescence dorée et/ou le bois noir.

